

Marché public à Procédure Adaptée n° 2026-01

**Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire
Saint-Pierre d'Aurillac (33190)**

Règlement de Consultation

Date et heure limite de réception des offres :

Vendredi 4 septembre 2026 à 12H00

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

MSAP – 1, Rue Rosa Bonheur - 33190 La Réole

05 56 71 71 55

contact@reolaisensudgironde.fr

www.reolaisensudgironde.fr

Table des matières

I. GENERALITES SUR LA CONSULTATION	4
A. Acheteur	5
B. Objet	5
C. Lieu d'exécution.....	5
D. Mode de passation	5
E. Type et forme de contrat.....	5
F. Décomposition de la consultation	5
G. Nomenclature	6
II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
A. Délais de validité des offres	6
B. Forme juridique du groupement	6
C. Variantes.....	6
III. INTERVENANTS.....	6
A. Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	7
B. Maîtrise d'œuvre (MOE)	7
C. Contrôle technique	7
D. Sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS)	8
IV. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	8
A. Délai d'exécution	8
B. Modalités de paiement.....	8
C. Avance	8
D. Retenue de garantie	8
V. DOSSIER DE CONSULTATION	8
A. Généralités.....	8
B. Contenu du dossier de consultation	8
C. Retrait du dossier de consultation.....	9
VI. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
A. Généralités.....	10
B. Documents à produire	10
1. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	10
2. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	10
3. Renseignements concernant les références pro. et la capacité technique de l'entreprise	10
4. Pièces de l'offre.....	11

VII. CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	12
A. Généralités.....	12
B. Formats.....	12
C. Signature.....	12
VIII. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	13
A. Sélection des candidatures	13
B. Critères d’attribution	13
C. Négociation.....	14
IX. PROCEDURES ET RECOURS.....	14

L'essentiel de la procédure

Objet	Construction d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à Saint-Pierre d'Aurillac (33190)
Mode de passation	Procédure adaptée (MAPA)
Type de contrat	Marché public
Nombre de lots	10
Délai de validité des offres	90 jours
Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
Variantes	Défini par lot
PSE	Défini par lot
Clause sociale	Sans
Clauses environnementales	Sans
Durée / Délai	Défini par lot
Négociation	Au besoin

I. GENERALITES SUR LA CONSULTATION

A. Acheteur

Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

MSAP – 1, Rue Rosa Bonheur 33190 LA REOLE

05 56 71 71 55 / contact@reolaisensudgironde.fr

Site profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>.

Représentant légal : M. Francis ZAGHET, Président.

B. Objet

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Pierre d'Aurillac.

C. Lieu d'exécution

15, Rue des Coopératives 33490 Saint-Pierre d'Aurillac.

D. Mode de passation

Marché à procédure adaptée en application des articles R.2121-5, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

E. Type et forme de contrat

Marché ordinaire.

F. Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lots :

- ❖ LOT 01 : Gros œuvre ;
- ❖ LOT 02 : Charpente bois / Couverture ;
- ❖ LOT 03 : Menuiseries extérieures ;
- ❖ LOT 04 : Menuiserie intérieure ;
- ❖ LOT 05 : Plâtrerie / faux plafonds ;
- ❖ LOT 06 : Revêtements de sols et murs ;
- ❖ LOT 07 : Peinture / Signalétique ;
- ❖ LOT 08 : CVC / Plomberie ;
- ❖ LOT 09 : Electricité ;
- ❖ LOT 10 : VRD.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

G. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code CPV	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	45410000-4	Travaux de plâtrerie
06	45432000-4	Travaux de pose de revêtements de sols et de murs
07	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
08	45330000-9	Travaux de plomberie
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
09	45310000-3	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment
10	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
	45233140-2	Travaux routiers

II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

A. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

B. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

C. Variantes

Pour tous les lots, les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes.

D. Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats des ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles et lots suivants :

Lots	Code	Libellé	Description
-------------	-------------	----------------	--------------------

03	PSE	Moustiquaires	Fourniture et pose de moustiquaires
04	PSE 1	Store enrouleur	Fourniture et pose de stores enrouleurs textiles
	PSE 2	Serrure à codes	Fourniture et pose de serrures à codes mécanique
05	PSE	Isolant laine de bois	Plus-value pour fourniture et pose d'isolant en laine de bois en lieu et place d'isolant en laine minérale
09	PSE 1	Alarme intrusion	Fourniture et pose alarme intrusion
	PSE 2	Boîtier de sol	Fourniture et pose Boîtier de sol
	PSE 3	Borne IRVE	Fourniture et pose Borne IRVE
	PSE 4	Sonorisation	Fourniture et pose Sonorisation
10	PSE	Arceaux vélos	Fourniture et pose Arceaux vélos

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

III. INTERVENANTS

A. Maîtrise d'œuvre (MOE)

VGAU - Vincent Geneau Architecture Urbanisme

Architecte Mandataire

24 rue Peyreblanque - 33000 BORDEAUX

06.87.09.81.06

contact@vgau.fr

SIRET : 884 347 089 00010

MATH Ingénierie

Bureau d'études co-traitant

10, Allée Jean Dubuffet – 33130 BEGLES.

05 57 59 28 90

secretariat@math-ingenierie.fr

SIRET : 351 370 689 00165

B. ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC)

VGAU - Vincent Geneau Architecture Urbanisme

Architecte Mandataire

24 rue Peyreblanque - 33000 BORDEAUX

06.87.09.81.06

contact@vgau.fr

SIRET : 884 347 089 00010

C. Contrôle technique

ANCO

61 rue Notre Dame - 33000 BORDEAUX

09.70.75.25.05

contact33@ancogroupe.fr

SIRET : 344 440 391 00151

D. Sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS)

TRAJECTOIRES PRECO.

77, Rue Jérôme Dutrenit - 33720 LANDIRAS.

07.88.85.94.63.

trajectoires.preco@orange.fr

SIREN : 795 223 924

IV. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

A. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

B. Modalités de paiement

Les paiements du titulaire, des cotraitants et des sous-traitants seront effectués dans les conditions fixées par le CCAP.

C. Avance

Une avance forfaitaire est prévue dans les conditions fixées par le CCAP.

D. Retenue de garantie

Une retenue de garantie sera appliquée dans les conditions fixées par le CCAP.

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande (dans les conditions fixées aux articles R.2191-36 à R.2191-42 du code de la commande publique), mais la caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

A. Généralités

En application de l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques, à compter de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur de la collectivité à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques.

Néanmoins les candidats sont invités à créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation citée ci-avant, afin de pouvoir bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation (en particulier réponses apportées à des questions de candidats, précisions et/ou rectifications du DCE...).

La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si :

- Le candidat n'a pas souhaité s'identifier (créer un compte) ;
- S'il a communiqué une adresse erronée lors de l'identification ;
- S'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

B. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes pour tous les lots :

- 1) Le présent règlement de consultation (RC) ;

- 2) L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- 3) Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 4) Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- 5) Le Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
- 6) La Décomposition du prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- 7) Les plans ;
- 8) Les études de sols
- 9) Le rapport d'étude thermique ;
- 10) L'arrêté de permis de Construire ;
- 11) La notice de sécurité ;
- 12) La notice d'accessibilité ;
- 13) Le Rapport initial de Contrôle Technique (RICT) ;
- 14) Le Plan Général de Coordination (PGC) sécurité et protection de la santé ;

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

C. Retrait du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr/entreprise>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique ou électronique n'est autorisée.

VI. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A. Généralités

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Toute question et demande de précisions devront être transmises obligatoirement par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (<https://demat-ampa.fr/entreprise>).

Cette demande doit intervenir au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard 1 jour avant la date limite de réception des offres.

B. Documents à produire

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (art. L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique).

1. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.	Non
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat	Non

2. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

3. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utiliseront :

- Soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr;
- Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4. Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le calendrier prévisionnel d'exécution	Oui

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5. Variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot.

6. Visite sur site

La visite du site est possible sur demande après avoir contacté :

M. Nicolas MONNEREAU, DGA Population

dga.population@reolaisensudgironde.fr

IMPORTANT

Le candidat postulant pour plusieurs lots devra remettre autant d'actes d'engagement et de DPGF que de lots.

Les renseignements administratifs pourront n'être présentés qu'une fois.

Les renseignements techniques pourront être regroupés sous un même mémoire technique.

La fourniture du mémoire technique est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.

VII. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

A. Généralités

La transmission des plis se fera **UNIQUEMENT** par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (<https://demat-ampa.fr/entreprise>).

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 4 septembre 2026 à 12H00.**

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

B. Formats

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Formats de la suite bureautique OpenOffice (.odt, .ods) ;
- Format Adobe Acrobat (.pdf) ;
- Format Microsoft Word (.doc) ;
- Format Microsoft Excel (.xls).

C. Signature

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché.

Celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou de la copie scannée de l'acte d'engagement signé manuellement.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les formats de signature acceptés sont les formats XAdES, PAdES, CAdES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique. La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas produits et signés par les candidats eux-mêmes.

VIII. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

B. Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	60 points
2- Valeur technique	35 points
3- Performances en matière de protection de l'environnement	5 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

1. Prix des prestations – 60 points.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du **critère Prix des prestations** est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

2. Valeur technique – 35 points

Le mémoire justificatif comportera 10 pages recto maximum hors références et fiches techniques d'équipements et matériaux.

Il sera constitué dans l'ordre indiqué ci-après, de 3 chapitres distincts correspondant aux sous-critères retenus :

❖ Note organisationnelle décrivant la méthodologie d'intervention – 15 points :

Organigramme et présentation détaillée de l'équipe affectée à l'opération en indiquant pour chaque membre, y compris cotraitants et sous-traitants.

Rôle et responsabilités de chacun ;

Interlocuteurs privilégiés de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Note organisationnelle des interfaces et co-activités (gestion des contraintes du site, etc.).

Fournir planning d'exécution affecté à l'opération.

❖ **Dispositions prévues pour garantir la sécurité, au travers de la méthodologie et des moyens mis en place – 5 points :**

Note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier.

La formation de l'équipe en termes de compétences métiers / hygiène / sécurité.

❖ **Indications concernant la provenance des principales fournitures et fiches techniques – 15 points**

3. Critères de développement durable – 5 points

Mesures prises répondant à un développement durable, la protection de l'environnement, notamment dispositions envisagées pour :

- La gestion, la valorisation et l'élimination des déchets conformément à la réglementation en vigueur (traitement, traçabilité et recyclage) ;
- Les principales mesures envisagées pour traiter et limiter les nuisances du chantier sur l'environnement et les avoisinants.

C. Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

IX. PROCEDURES ET RECOURS

En cas de litiges concernant la passation ou l'exécution du marché :

- Le règlement des différends entre les parties se fera conformément à l'article 55 du CCAG-Travaux ;
- Le droit français est seul applicable ;
- Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français ou être accompagnés d'une traduction en français
- Le Tribunal Administratif de Bordeaux est compétent.